



Penthaz Conseil communal

Législature 2021-2026

Penthaz, le 10.5.2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC
PREAVIS MUNICIPAL No 01 – 2022**

**« Remplacement du tronçon supérieur de la conduite d'eau
potable de la Veivy »**

La Commission ad hoc chargée de rapporter sur le préavis No 01 – 2022, composée de Mme Deborah Rollier et de MM. Bruno Piétu, Sébastien Heyraud et Marc Dreuse, s'est réunie le mardi 10 mai 2022 à la Maison de Commune en présence de MM. Philippe Tesse, Municipal. Lors de cette réunion, M. Philippe Tesse nous a présenté le préavis. Nous le remercions pour ces informations.

Nous relevons ce qui suit :

- De nouveaux travaux sont envisagés au chemin de la Veivy pour se prémunir d'une nouvelle fuite sur la partie en amont de la conduite, soit sur 180 mètres de long en remplaçant l'ancien tuyau en éternit et en fonte, par des tuyaux en PE, suivi de la pose partielle d'un nouveau revêtement bitumineux.
- Au vu de l'ancienneté du réseau de tuyaux d'eau de la commune, d'autres fuites ne sont pas à exclure à l'avenir.
- La Municipalité table sur une durée des travaux d'une semaine pour les fouilles et le remplacement de la conduite puis environ 6 mois avant la remise en état du revêtement de la chaussée.

En conclusion, au vu des points relevés ci-dessus, la Commission propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal et d'octroyer ainsi le crédit d'investissement de CHF 136'000.00 pour le remplacement d'un tronçon de 180 mètres de la conduite d'eau potable de la Veivy et la réfection partielle de la chaussée.

Bruno Piétu
Premier membre

Sébastien Heyraud
Rapporteur